



**CONCOURS EXTERNE et EXTERNE SPECIAL, INTERNE, 3<sup>ème</sup> CONCOURS  
D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL**

**SESSION 2024**

**Composition portant sur une question de la société contemporaine,  
devant permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer,  
sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements  
qu'une interprétation personnelle et argumentée**

**EPREUVE N° 10-11-12**

**Durée : 5 h  
Coefficient : 3**

**SUJET :**

**Peut-on lutter efficacement contre les incivilités ?**

**NOTA :**

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de signature ou nom, grade, même fictifs.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.